



## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 22 – Votants : 26

L'an deux mille vingt et un, le 6 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE-LA-GRAND, dûment convoqué, s'est réuni, en séance obligatoire, à la Mairie de VILLE-LA-GRAND, sous la présidence de Madame Nadine JACQUIER, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** JACQUIER Nadine, MILLERET Marie-Jeanne, TROLAT Hervé, CLAUDE Josette, LETESSIER Alain, CAVAZZA Paola, LUY Jean-Claude, ROPHILLE Pascal, LAPERROUSAZ Maurice, JOLY Laurent, D'ALIMONTE Concetta, ALIX Juliette, LAMOINE Philippe, BONTEMPS Johann, CALLAY Christophe, PAULMIER Léa, ALEXIS Pierre, DE CHIARA Daniel, GHALEM DEBIEVE Samia, FERNEX Coralie, MANIGAULT Monique, CHEVALLEY Jean-Marc

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :** SCHIERZ Richemène (pouvoir à TROLAT Hervé), LANGLOIS Odile (pouvoir à MILLERET Marie-Jeanne), DARDILHAC Chahinez (pouvoir à JACQUIER Nadine), CHAVANNE Clélia (pouvoir à MANIGAULT Monique)

**ABSENTS :** PERILLON Marcel (excusé) NUELLEC-HUDRY Edwige (excusée), MARCAIS Pierre-Antoine (excusé)

Paola CAVAZZA a été élue secrétaire de séance par le Conseil municipal.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil Municipal, Brigitte PLACE, Secrétaire du Maire.

Madame la Maire constate que le quorum est atteint.

La séance débute à 20h00.

### Délibération n°2021-126 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Installation d'un nouveau conseiller municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4 ;

VU le Code électoral et notamment l'article L.270 ;

VU le courrier de Madame GIANNINI Martine reçu le 3 décembre 2021 portant démission de son mandat de conseillère municipale ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Maire a dûment informé Monsieur le Sous-Préfet de cette démission ;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu » ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur MARCAIS Pierre-Antoine, candidat suivant de la liste minoritaire est désignée pour remplacer Madame Martine GIANNINI au Conseil Municipal ;

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE ;**

**PREND ACTE** de l'installation de Monsieur MARCAIS Pierre-Alain en qualité de conseiller municipal.  
**PREND ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal joint en annexe de la présente délibération.

**Délibération n°2021-127 : ELECTION DE L'EXECUTIF – Election d'un Adjoint au Maire**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;  
**VU** la délibération n°2020-041 du 25 mai 2021 fixant à huit le nombre d'adjoints au Maire ;  
**VU** la délibération n°2020-042 du 25 mai 2021 relative à l'élection des adjoints au Maire ;  
**CONSIDERANT** la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée à compter du 23 novembre 2021 par Monsieur le Sous-Préfet de St-Julien-en-Genevois, courrier reçu le 25 novembre 2021 ;  
**CONSIDERANT** que pour assurer le bon fonctionnement des services il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint ;  
**CONSIDERANT** que le nouvel adjoint élu occupera le dernier rang des adjoints au sein du conseil municipal, sauf si le conseil décide qu'il occupera le rang de l'adjoint démissionnaire (article L2122-10 alinéa 5) ;

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE ;**

**DECIDE** que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent d'un cran ;  
**DECIDE** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le 9<sup>ème</sup> rang (huitième adjoint) ;  
**PROCEDE** à la désignation du 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Nombre de votants :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de bulletins blancs et nuls: 6

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

A obtenu :

- M. ALEXIS Pierre vingt voix (20 voix)

M. ALEXIS Pierre ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

**Délibération n°2021-128 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Désignation des membres des commissions municipales – Modification et création de commissions**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L. 2121-21, L. 2121-22 et suivants ;  
**VU** la délibération n°2020-051 du 8 juin 2020 désignant les membres des commissions municipales et fixant le nombre des membres à 7 (sans compter le maire) dont 5 membres de la liste majoritaire et 2 membres de la liste minoritaire.  
**VU** la délibération n°2021-003 du 18 janvier 2021 modifiant la composition de la commission AMENAGEMENT DU TERRITOIRE et GRANDS TRAVAUX ;

**CONSIDERANT** la démission de M. Alain LETESSIER de son poste d'adjoint avec effet au 23 novembre 2021 ;

**CONSIDERANT** la délibération n° 2021-127 du 6 décembre 2021 portant élection de M. ALEXIS Pierre comme 8<sup>ème</sup> adjoint au Maire ;

Il est proposé de modifier et de créer des commissions municipales suivantes, chacune composée de 7 membres (sans compter le Maire) :

- Commission AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- Commission TRAVAUX

Après accord unanime des membres du conseil municipal il a été décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE ;**

**APPROUVE** la modification et la création des commissions communales ;  
**DESIGNE** les membres des commissions comme suit:

- Commission AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Présidence : Maire	
Membres	Johann BONTEMPS
	Christophe CALLAY
	Laurent JOLY
	Philippe LAMOINE
	Alain LETESSIER
	Jean-Marc CHEVALLEY
	Samia GHALEM DEBIEVE

Commission TRAVAUX

Présidence : Maire	
Membres	Pierre ALEXIS
	Johann BONTEMPS
	Christophe CALLAY
	Concetta D'ALIMONTE
	Laurent JOLY
	Jean-Marc CHEVALLEY
	Samia GHALEM DEBIEVE

➤ Question diverse de l'Opposition.

La séance est levée à 20h50.

La Maire,  
Nadine JACQUIER

